

SEANCE DU 06 MARS 2023

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	14	10

L'an deux mille vingt-trois le 06 mars, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe	OGER Isabelle	VALANCE Bénédicte
IMMER Alain	REUTER Olivier	WALLERICH Alain
SIVEC Jean	THILL Céline	
DEBAILLEUL Delphine	VIEIRA Christophe	

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

GUINDT Philippe	donne pouvoir à M. VIEIRA Christophe
MENEGHIN Gaël	donne pouvoir à M. GAILLOT Philippe

LISTE DES ABSENTS NON EXCUSES :

BRUN Jérôme
PEREIRA Julien

Madame Delphine DEBAILLEUL est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance.

Objet : 2023 – 689 Autorisation de signature devis de la société Prévention Défense Contre l'Incendie

Considérant, le marché à bons de commande de contrôle des poteaux et bouches incendies sur le territoire de la Moselle avec Matec, pour lequel la société SUEZ a été retenue et est intervenue le 21/12/2020 pour les contrôles triennaux, mais que cette société n'intervient que pour les contrôles,

Considérant que la société Prévention Défense Contre l'Incendie a été consultée, et a adressé un devis daté du 22/01/2023, dont le cout de contrôle par poteau s'élève à 40€ TTC en prestation de contrôle alors que VEOLIA (Suez) avec le Groupement MATEC est à un tarif de 34,20€ TTC

Considérant, que le devis de la société Prévention Défense Contre l'Incendie du 22/01/2023, comprend le remplacement ou l'ajout de chaînette inox ainsi que la numérotation sous critère du SDIS57 de l'ensemble des PEI pour un montant TTC de 383,40€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide :

- de retenir uniquement le remplacement ou l'ajout de chaînette inox ainsi que la numérotation sous critère du SDIS57 de l'ensemble des poteaux incendie pour un montant TTC de 383,40€,
- de ne pas donner suite à Prévention Défense Contre l'Incendie pour la proposition de contrôle fonctionnel des poteaux,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer un nouveau devis à recevoir de la société Prévention Défense Contre l'Incendie, pour un montant TTC de 383,40€ pour uniquement les chaînettes et la numérotation.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 11 mars 2023

Le Maire :

Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 11/03/23
Le Maire,